

Espace de réflexion éthique PACA-Corse Site Marseille

Titre : « La sobriété : vertu individuelle ou projet collectif ? »

Thème de l'évènement : Sobriété en médecine : jusqu'où traiter

Date de l'évènement : Samedi 10 janvier 2026 à 18H30

Ville de l'évènement : Marseille

Lieu de l'évènement : Salle de conférence de l'Espace de réflexion éthique. Hôpital Timone

Type d'évènement : Conférence débat

Type de public : Jeune public

Nombre de participants : 130

Caractéristiques des participants :

Etudiants de 2^e, 3^e, 4^e année de médecine ; moyenne d'âge 22 ans

Format du débat : Présentiel

Intervenants / Experts : Pierre Le Coz, Professeur à la Faculté des sciences médicales de Marseille

Partenariats : Institut Laennec, Marseille, Faculté des sciences médicales de Marseille

Programme en annexe.

Synthèse des débats

Le débat s'est ordonné autour du sens de la notion de sobriété abordée sous un angle historique. Chez les auteurs de la Grèce antique la sobriété renvoie à la vertu de tempérance, qui est un style d'existence, une manière de se rapporter aux autres, d'être mesuré dans ses propos, ses gestes. Aujourd'hui, la sobriété relève-t-elle encore d'un choix individuel ou d'un projet collectif ? Les étudiants ont questionné la légitimité d'une injonction à la sobriété, les risques de culpabilisation individuelle, ainsi que la responsabilité des institutions. Une inquiétude récurrente a porté sur le manque de réactivité des pouvoirs publics face à l'urgence environnementale, certains participants estimant que les discours ne sont pas suivis d'effets à la hauteur des enjeux. D'autres interrogations ont concerné la compatibilité entre progrès médical et exigences écologiques, ou encore les limites éthiques d'une médecine fortement consommatrice de ressources.

Questions adressées par les organisateurs:

- La sobriété doit-elle être envisagée comme une vertu individuelle relevant de choix personnels ou comme un projet collectif porté par des politiques publiques ?
 - Jusqu'où la médecine peut-elle s'inscrire dans une logique de sobriété sans compromettre la qualité et la sécurité des soins ?
 - Peut-on limiter certaines pratiques médicales au regard de leur impact environnemental ?
 - Quel rôle les institutions publiques doivent-elles jouer pour accompagner, encadrer ou impulser les transformations nécessaires ?
-

Les questions soulevées par le public :

La question de la justice sociale a également été abordée : la sobriété peut-elle être équitablement répartie sans accentuer les inégalités ? Le décalage entre attentes citoyennes et temporalité de l'action publique a été souligné. Des préoccupations sont apparues, notamment autour de l'éco-anxiété, du sentiment d'impuissance face aux enjeux. Certains étudiants ont exprimé une forme de radicalisation, exprimant leur indignation face à l'inertie perçue des décideurs publics.

Points de consensus :

Un accord large s'est dégagé sur la nécessité de ne pas réduire la sobriété à une contrainte individuelle. Il faut réduire l'écart entre discours et action publique, en rendant les engagements vérifiables, datés et assortis de mécanismes de responsabilité politique.

Assumer un discours de vérité : la sobriété impliquera des renoncements réels, y compris dans le champ médical.

Points de divergences :

Les tensions ont porté principalement sur le degré de contrainte acceptable : certains défendent une approche reposant sur la responsabilité individuelle, tandis que d'autres plaident pour des régulations plus contraignantes, voire des mesures fortes face à l'urgence écologique. La critique du manque d'engagement des pouvoirs publics a nourri ces divergences.

Éléments de conseils ou recommandation

- Fixer des plafonds contraignants (budgets carbone) pour le système de santé, déclinés par établissement et par activité, avec obligation de résultats et publication annuelle des écarts.
- Hiérarchiser les actes médicaux en intégrant leur impact environnemental dans l'évaluation bénéfice-risque, quitte à renoncer à certains actes à faible utilité médicale mais à forte empreinte écologique.
- Conditionner une partie des financements hospitaliers au respect d'objectifs environnementaux mesurables (achats, énergie, prescriptions, transports).
- Réduire les activités les plus émettrices (transport sanitaire non justifié, surprescription, actes redondants), plutôt que d'en appeler uniquement à la responsabilité individuelle des praticiens.
- Encadrer plus strictement l'innovation technologique : toute nouvelle technologie médicale devrait être évaluée non seulement sur son efficacité, mais aussi sur son coût environnemental et sa pertinence réelle.
- Former les futurs médecins à la « juste mesure » clinique, en intégrant la sobriété comme une compétence professionnelle à part entière (savoir ne pas faire, savoir renoncer, savoir expliquer).
- Reconnaître l'éco-anxiété chez les étudiants et professionnels de santé, non comme une fragilité individuelle, mais comme un signal d'alerte légitime face à l'inadéquation des réponses collectives.

Annexes

Professeur Pierre Le Coz

La sobriété : vertu individuelle ou devoir collectif ?

Conférence débat

Salle de Conférence
Espace Ethique Méditerranéen
264, rue Saint-Pierre - 13005 Marseille

Samedi 10 janvier 2026 à 18h30



centre **LAENNEC**
Marseille · Paris · Lyon

SEMAINE
SANTÉ MENTALE

Prenez soin de soi et des autres

Espace Ethique
PACA - Corse

CEREM

Hôpitaux
Universitaires
de Marseille | **ap·hm**

Designed by Freepik